

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 06 avril 2021

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Marie-Laure CHEVALLIER – Isabelle DAILLE – Catherine FAIVRE – Laurence FRANCCART – Isabelle GEINDRE – Clémence GESLAIN – Berthe-Ange LAUDET – Céline MITHIEUX – Claire PEREZ – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Pierre-Louis BESSON – Benoît CHIRON – Thierry DUBOIS – Franck EGARD – Antoine FATIGA – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Fabien OLKOWICZ – Luis-Michel RODRIGUEZ – Julien ROUTIN – Bruno STELLIAN

Excusés :

Julien BOURGEOIS donne pouvoir à Laurence FRANCCART

Cyril MONIOT donne pouvoir à Brigitte BOCHATON

Laurent TOCHON donne pouvoir à Berthe-Ange LAUDET

Eva CAPIZZI

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

- désigner le secrétaire de séance : **Antoine FATIGA**
- approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
- à prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014 des 5 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1. Finances :

- approbation du compte de gestion 2020 du Trésorier

Bruno Stellian rappelle que le compte de gestion du Trésorier retrace les titres de recettes et les mandats de paiement ordonnancés du 1^{er}/01 au 31/12/2020, y compris ceux relatifs à la journée complémentaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2020 du Trésorier.

- **vote du compte administratif 2020**

Bruno Stellian précise que le budget primitif est un document prévisionnel fixant l'état des recettes et des dépenses pour une année civile. Le compte administratif en établit la synthèse et présente les résultats de l'exécution de ce budget en retraçant toutes les recettes et les dépenses réalisées en cours d'année.

A cette fin, le compte administratif compare :

- les prévisions se rapportant à chaque chapitre et article du budget
- les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte administratif retrace l'exécution du budget de l'exercice défini comme suit :

- l'exercice correspondant à l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre
- la journée comptable du 31 décembre est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante pour les opérations de fonctionnement ; cette journée dite « journée complémentaire » permet notamment l'émission des mandats et des titres correspondant à des services faits, à des droits acquis jusqu'au 31 décembre de l'exercice.

Antoine Fatiga remercie Bruno Stellian pour sa présentation. Il précise que, comme chaque année, **Catherine Faivre, Luis-Michel Rodriguez** et lui-même s'abstiendront par rapport à la partie « recettes » du budget. Il revient sur l'aide aux vélos à assistance électrique qui permet de modifier les pratiques, d'abandonner la voiture, certains sont mêmes équipés en cas de mauvais temps. Des réflexions sont en cours à Grand Chambéry pour la campagne 2021 et dans les communes alentours. Il pense que cela vaudrait le coup d'instaurer une prime sur la commune, de 100 à 200 € par vélo, et propose de la moduler en fonction des revenus. Il souligne que 24 chèques ont été donnés à des jacobins en 2020.

Marie-Laure Chevallier rappelle que la commission environnement avait proposé de participer à hauteur de 100 € mais que cette proposition n'avait pas été retenue. Il est vrai que Grand Chambéry et la Région proposent déjà des aides.

Brigitte Bochaton ajoute qu'un vélo coûte entre 1000 et 1200 € : pour les familles au RSA ou qui ont juste un SMIC, des problèmes financiers... ce n'est pas forcément l'achat prioritaire. Un vélo classique peut-être mais avec un vélo électrique, on monte en gamme, c'est un produit relativement cher. Elle propose plutôt de mettre l'argent sur la sécurité des voiries, le développement des pistes cyclables, les déplacements piétons à sécuriser, la sensibilisation à la conduite et avoir un plan vélo qui soit cohérent sur tout

le territoire. Elle souligne que pour l'instant, Grand Chambéry n'a pas encore approuvé la référence au QF pour l'aide à l'achat d'un vélo électrique.

Antoine Fatiga précise que le QF est utilisé pour les cartes de bus, que le prix moyen d'un vélo à assistance électrique est de 2070 € et qu'il est précisé dans le document de Grand Chambéry que 48% des bénéficiaires n'auraient pas acheté de VAE sans coups de pouce de la collectivité. Pour lui, il est important de dire qu'à Jacob-Bellecombette on donne un petit coup de pouce.

Brigitte Bochaton propose que la question soit à nouveau abordée dans les différentes commissions municipales.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, moins **Madame le Maire**, après s'être fait présenter le compte administratif, considérant l'identité de valeurs entre les écritures du compte administratif et du compte de gestion, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs.

- **affectation des résultats**

Bruno Stellan explique qu'après reprise des résultats de clôture de l'année 2019, le solde de clôture pour 2020 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 483 804,97 €
- Un excédent d'investissement de 909 596,13 €

L'excédent d'investissement est obligatoirement reporté en recettes d'investissement 2021 puisque les dépenses doivent être payées en priorité.

Bruno Stellan fait remarquer que l'excédent d'investissement est très important mais 2020 est une année particulière avec la COVID qui n'a pas permis aux communes de fonctionner comme prévu.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir une partie de l'excédent de fonctionnement en fonctionnement pour 278 673 € et de transférer 205 131,97 € en recettes d'investissement pour financer une partie des investissements (autofinancement).

- **vote des taux de fiscalité directe**

Bruno Stellan explique que la réforme fiscale visant à supprimer la taxe d'habitation sur les résidences principales se traduit depuis le 01/01/2021 par un nouveau schéma de financement des collectivités locales : la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est affectée aux communes.

Il n'y a donc plus de vote du taux de taxe d'habitation ; celle-ci est transférée à l'État, pour achever sa suppression progressive d'ici 2023.

La perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée aux communes par fusion de la taxe communale avec celle qui était perçue jusqu'en 2020

par le Département et application d'un coefficient correcteur permettant d'équilibrer financièrement ce transfert. Ce coefficient sera calculé en 2021 d'après la situation 2020 ; il est propre à chaque commune et figé pour les années suivantes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le TFB à 30,22 (19,19 [taux Jacob-Bellecombette 2020] + 11,03 [taux du Département]) et le TFNB à 68,28.

Madame le Maire ajoute qu'une communication sera faite sur le prochain Écho des Cascades.

- **approbation du budget primitif 2021**

Bruno Stellian présente la section de fonctionnement dépenses et recettes du BP 2021 ainsi que les recettes d'investissement et cède la parole à **Pierre-Louis Besson** qui liste les investissements prévus pour 2021.

Brigitte Bochaton apporte des précisions sur certains postes :

- l'achat de la MAM : cette maison d'assistantes maternelles permettra d'accueillir 8 enfants, c'est un nouveau service aux jacobins ;
- les travaux sur les rues Sergent Revel et Chaney sont bientôt terminés
- le renouvellement du parc d'éclairage public se fera en 2 temps (1 partie en 2021, l'autre en 2022) ;
- la mise en place d'une borne « forain » vers le Corbelet et peut être d'autres permettront d'accueillir des food trucks que l'on veut développer : c'est une autre façon d'avoir des commerces.

Marie-Laure Chevallier demande si la création du trottoir route de Bellecombette prend sur la route ou sur le terrain du bois.

Pierre-Louis Besson répond sur le terrain.

Antoine Fatiga demande à quoi sert le SIG (service d'information géographique).

Marie-Laure Chevallier répond que c'est pour repérer les pannes sur le réseau d'éclairage public. Il s'agit d'un logiciel gratuit pour communiquer en temps réel et avoir une base de données à jour.

Par 23 voix pour et 3 abstentions (**Catherine Faivre, Antoine Fatiga et Luis-Michel Rodriguez**), le Conseil Municipal approuve le budget discuté en séance, tel qu'il a été présenté le 30/03/2021 en commission finances.

Départ de **Fabien OLKOWICZ** à 20h47. Il donne pouvoir à **Bruno Stellian** pour le reste du conseil municipal.

2. Renouveaulement de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2020/2021

Olivier Marmet explique qu'afin de préparer la rentrée scolaire de septembre 2021, à la demande de l'Inspection d'Académie, la commune doit formaliser le renouvellement de l'organisation du temps scolaire, celle-ci ne pouvant porter sur une durée supérieure à 3 ans. Préalablement, les conseils d'écoles doivent se positionner : les 2 conseils d'école ont voté la reconduction des horaires à l'identique des 3 dernières années, à savoir : 8h30 / 11h45 – 13h45 / 16h30.

A l'unanimité, le conseil municipal décide la reconduction des horaires à l'identique des 3 dernières années, à savoir : 8h30 / 11h45 – 13h45 / 16h30.

3. Signature d'une convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture de services de télécommunications pour lignes fixes, mobiles et Internet

Brigitte Bochaton rappelle qu'un certain nombre de communes et d'entités ont souhaité se regrouper pour constituer un groupement de commandes relatif à la passation d'un marché public ayant pour objet la fourniture de services de télécommunication pour les lignes fixes, mobiles et Internet (abonnements et consommations). Le lancement du marché doit intervenir en avril.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour la passation d'un marché de fourniture de services de télécommunications pour lignes fixes, mobiles et Internet.

4. Signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la commune de Jacob-Bellecombette et Grand Chambéry pour les travaux d'aménagement et sécurisation de la route des Entremonts

Madame le Maire précise que le montant des participations des communes de Chambéry et Jacob-Bellecombette et Grand Chambéry a été recalculé récemment par Grand Chambéry pour une répartition des charges concernant la création de bassins de gestion des eaux pluviales entre les 3 entités. La participation de Jacob-Bellecombette pour ce chantier sera de 32 699 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer la convention transmise aux conseillers municipaux en amont qui détaille les modalités dans lesquelles la commune confie à Grand Chambéry sa maîtrise d'ouvrage.

5. Questions diverses

- **Brigitte Bochaton** annonce que nos référents communaux pour la commission agriculture et forêt à Grand Chambéry sont **Laurent Tochon** et **Laurence Francart**.
- **Brigitte Bochaton** explique qu'un centre de vaccination est ouvert depuis aujourd'hui à Savoie Expo, il s'agit là d'un Méga Centre pris en charge financièrement par Grand Chambéry avec le personnel de Grand Chambéry en collaboration avec l'ARS, le CHMS et le Département qui a pris l'engagement de prendre à sa charge le recrutement et la rémunération des personnes qu'il va falloir embaucher sur au moins 6 mois pour assurer l'accueil et l'administratif du centre. En effet, le personnel actuel de Grand Chambéry qui assure ces missions devra dès la réouverture des équipements sportifs réintégrer la collectivité de Grand Chambéry, il est donc important d'anticiper les recrutements pour que le Méga Centre puisse continuer de fonctionner voire augmenter les amplitudes d'accueil pour une vaccination plus rapide, si bien sur les livraisons de vaccins arrivent jusqu'à chez nous. Tous les personnels de santé, actifs et retraités, souhaitent participer à ces vaccinations.

En complément il y a aussi le centre ad'hoc qui tourne sur 6 communes de l'agglomération avec aussi le personnel de Grand Chambéry et du personnel médical et paramédical, retraités et actifs.

Après un tour de table, **Brigitte Bochaton** lève la séance à 21h30.